

Nature des épreuves du concours externe du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET)

Note du 5 octobre 1993

SECTION ECONOMIE ET GESTION

OPTION ECONOMIE ET GESTION ADMINISTRATIVE OPTION ECONOMIE ET GESTION COMPTABLE OPTION ECONOMIE ET GESTION COMMERCIALE

Epreuves d'admissibilité

1. COMPOSITION D'ECONOMIE - DROIT

L'épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances pour construire un développement structuré s'appuyant sur des références théoriques solides relatives aux pratiques et aux faits contemporains.

2. ETUDE DE CAS (a)

Il s'agit de l'étude de situations pratiques caractéristiques de la spécialité. Les informations à traiter relèvent de l'ensemble des disciplines couvertes par cette spécialité (économiques, juridiques et techniques). Il est demandé au candidat d'analyser une ou des situations, de déceler les problèmes, de proposer des solutions mettant en œuvre des techniques appropriées et notamment des technologies nouvelles.

(a) Pour l'option Economie et gestion administrative, le sujet, sur l'une de ses parties, pourra comporter une possibilité de choix entre :

- d'une part, des travaux requérant une compétence approfondie en techniques de base du secrétariat, notamment en sténographie (système Prévost Delaunay de base ou Duployé fondamentale) ou en écriture abrégée ;
- d'autre part, des travaux requérant une compétence approfondie en gestion administrative.

Epreuves d'admission

1. INTERROGATION EN ECONOMIE - DROIT

L'épreuve doit être conçue comme un dialogue à partir de la réflexion du candidat sur le sujet qui lui est proposé.

Le jury cherche à apprécier l'aptitude du candidat à exposer ses idées et à comprendre les questions qui lui sont posées.

Le jury apprécie particulièrement la pertinence de l'exposé et des réponses ainsi que le niveau de réflexion du candidat.

2. EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cette épreuve revêt la forme d'un entretien à partir d'une documentation fournie par le jury.

L'épreuve porte, dans le champ de la spécialité, sur la connaissance générale des problèmes qui se posent dans les entreprises, les technologies utilisées, les évolutions perceptibles.

Lors de l'évaluation, le jury prend en compte l'aptitude du candidat à exploiter une documentation, à comprendre les questions posées, à communiquer, à exposer et défendre ses idées, ses solutions. Par ailleurs sera appréciée la capacité du candidat à appréhender globalement le champ professionnel concerné.

Pour l'option Economie et gestion administrative, le thème de l'entretien est lié au choix que le candidat aura formulé au moment de son inscription au concours.

Pour l'option Economie et gestion commerciale, l'entretien doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à mettre en évidence des spécificités culturelles et socio-économiques en liaison avec la langue étrangère choisie.

Le niveau d'exigence en matière linguistique sera celui de la compréhension et l'expression courantes (baccalauréat).

3. EPREUVE SUR DOSSIER

L'épreuve consiste dans la présentation par le candidat du dossier qu'il a préparé et qu'il met à la disposition du jury lors de l'épreuve.

Cette présentation est suivie d'un entretien.

L'épreuve vise à vérifier l'aptitude du candidat à :

- présenter son dossier au moyen d'un exposé structuré ;
- analyser une situation en liaison avec l'enseignement de la spécialité relevant de l'option du concours ;
- proposer l'utilisation de moyens d'enseignement adaptés, notamment informatiques, télématiques, audiovisuels ;
- identifier des problèmes d'enseignement, préciser des conditions de réussite pour un public visé.

Le dossier (de vingt pages au maximum) est réalisé à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de l'expérience professionnelle du candidat et doit préciser son mode d'exploitation dans l'enseignement de la discipline, en fonction de la spécialité choisie au concours (définition des objectifs, des contenus visés, des types d'activités, prolongements pluridisciplinaires éventuels).

Le jury apprécie les qualités d'analyse du candidat, sa capacité à communiquer, la rigueur et la structure de l'exposé, la pertinence des réponses aux questions posées, la perception de l'enseignement dans la spécialité (ses finalités, ses contenus, son évolution).